



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

N ° 16

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 29 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Le vingt neuf juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Germain RENARD, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Madame SUROT excusée, Messieurs COLPIN (représenté par Mme ARNOULD), FAGOT (représenté par Mr RENARD), BRUYERES (représenté par Mme HOUEL) et DUBOIS (représenté par PERIN).

1 – PRESENTATION LIEE A L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Une présentation sur l'importance des énergies renouvelables et notamment du projet d'installation de panneaux photovoltaïques a été présenté lors de la séance de conseil municipal.

TOTAL ENERGIE était l'intervenant.

Le projet sur MUIZON est situé derrière le champ jeudi sur une surface de 12 à 13 hectares.

Si un avis favorable est donné en 2022, la mise en service serait opérationnelle pour la fin du 1^{er} semestre 2025.

Les opinions divergent au sein des conseillers municipaux.

Lors d'une prochaine séance, des intervenants opposés à un tel projet seront conviés à leur tour.

2- PRESENTATION DE LA MUTUELLE « JUST »

Un représentant de la mutuelle « JUST » est venu présenter aux conseillers municipaux le principe des mutuelles communales.

En effet, la commune serait liée avec cette dernière par une simple convention, qui permettrait aux Muizonnais, entreprises muizonnaises et agents de la Commune de bénéficier de tarifs avantageux avec « JUST ».

Les différents secteurs se concentrent sur : l'hospitalisation, la médecine, l'auditif, le dentaire, l'optique et le bien-être. Cette mutuelle est déjà conventionnée avec 500 communes dont Reims, Bétheny et Cormontreuil.

Une ou plusieurs réunions publiques seront organisées afin de satisfaire aux interrogations de chacun.

3- DELIBERATION VIREMENTS DE CREDITS

Pour acheter un nouveau lave-vaisselle à la Salle des Fêtes du Champ Jeudi, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit suivant :

9000 € du compte 2031 opération 102 au compte 2188 opération 109.

Le CM délibère favorablement à l'unanimité.

4- INSTRUCTION AUTORISATIONS D'URBANISME.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine du Grand Reims met à disposition de la Commune un service commun, à titre gratuit, en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il s'agissait ici de délibérer pour que les services du Grand Reims mettent à jour les conventions de service commun avec les communes de moins de 3500 habitants.

Le conseil municipal délibère à 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme HOUEL et son pouvoir et Monsieur PERIN et son pouvoir prétextant la méfiance de ce qui vient des services du Grand Reims !).

PAROLE AUX ADJOINTS :

Commission communication :

Bouclage du COM'A MUIZON n°6 des mois de juin, juillet et août 2022 depuis distribué dans les boîtes aux lettres et reprise des travaux sur le nouveau site internet de la Commune.

Fête de la Musique réussie, avec la présence et la participation au Karaoké de toutes les tranches d'âge.

Commission évènementiel :

Gala de danse remarquable.

Travail sur le calendrier hebdomadaire des salles où chacun a pu trouver des créneaux.

Commission qualité de vie :

La Fête des enfants organisée par l'APE a été réussie, les horaires avaient été décalés au vu de la canicule.

Le projet de la cour avance avec le Grand REIMS / visite le 19 juillet 2022, sur la base de l'ilot de fraîcheur.

Commission périscolaire / scolaire :

Les activités du MAREL lors des grandes vacances sont toutes complètes.

La présentation par ZOI, prestataire en qualité de vie environnement est reportée à la Toussaint.

QUESTIONS DIVERSES :

S. HOUEL : le terrain synthétique sera-t-il accessible à tous ? aux particuliers ? (question d'un muizonnais)

Le Maire : non, il sera clôturé.

F.DUARTE : il doit être protégé pour ne pas être abimé.

S.HOUEL : les arbres vont-ils rester ?

Le Maire : les arbres seront enlevés et remplacés en quantité égale.

F.DUARTE : il y aura des filets spéciaux pour ne pas que les épines et feuilles tombent sur le terrain.

Le Maire : parcelle « PETRICIC » n'est toujours pas vendue, l'acheteur a des soucis de finalisation de prêt. Doit être résolue pour le 22 juillet.

F.PERIN : une employée de Muizon est en arrêt depuis 2 ans pour dépression, elle se sent seule et sans écoute.

C. DE SOUSA : il s'agit d'un arrêt de 5 mois et non 2 ans, la personne a toujours été reçue en mairie quand elle le souhaitait ainsi qu'aux rendez-vous à notre initiative. Les échanges nombreux par sms sont de fait. Les agents sont toujours reçus afin de solutionner les problèmes.

F.PERIN : il faut lui aménager ses horaires suivant son traitement.

C. DE SOUSA : les emplois du temps correspondent avant tout à un besoin du service public qu'est le MAREL. On ne peut pas faire ce que l'on veut.

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Nous apprenons que la vente des parcelles du leg PETRICIC est suspendue suite à un nouveau refus de prêt pour l'un des deux acheteurs Mr MEYER malgré la division de sa parcelle laissée à l'autre acheteur Mr YUKSEK. Aucune somme escomptée de cette vente n'a été reçue pour l'instant à la commune. Affaire à suivre...

Nous apportons également une précision importante sur la réalisation du futur terrain de foot synthétique au Champ Jeudi qui sera clôturé et donc fermé au public.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

-Nous refusons de voter au sujet de la résidence car l'ajout à l'ordre du jour est illégal et nous y sommes opposés. Nous ne voulons pas que notre ferme disparaisse en cas d'éventuelles contestations de « nuisances » sonores et olfactives des futurs résidents.

-Nos craintes exprimées il y a quelques mois concernant la non-vente des parcelles se réalisent. Il est peu probable que les financements du terrain synthétique arrivent prochainement. Nous demandons à la majorité de ne pas utiliser

les dernières réserves financières disponibles pour réaliser ce projet d'autant que l'ajout d'un filet et des barrières autour du terrain alourdiront le coût de ce projet.

-Il semblerait que des tensions existent entre Mme de Sousa, adjointe, et un certain nombre d'employés municipaux. Un nouveau cas a été évoqué par nous-même lors de ce conseil et nous demandons à ce que les intérêts des employés municipaux soient mieux pris en compte en cas de problème. Nous demandons que cette personne puisse reprendre ses horaires le matin pour être en adéquation avec son traitement.

-Nous estimons que le coût de la borne de recharge pour voiture électrique est trop importante pour notre commune et qu'il faut la rendre payante.

- Nous rappelons la responsabilité collective de la majorité sur la situation financière et administrative délicate dans laquelle notre commune se trouve actuellement. Le compte administratif corrigé ne nous a toujours pas été transmis.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 06 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le six juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Germain RENARD, Maire.

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Mme DE SOUSA (pouvoir à Mr COLPIN), Messieurs SENECAILLE (pouvoir à Mme DEGUAY), DUBOIS (pouvoir à Mr PERIN), Mr FAGOT excusé.

1- DELIBERATION POUR BILAN DE LA CONCERTATION MODIFICATION PLU

Après exposé du Maire quant à la nécessité de modifier le PLU afin de pouvoir implanter une résidence R+2 sur le terrain à côté de la Mairie ; après avoir reçu les remarques des muizonnais qui le souhaitaient sur un registre en mairie, le service urbanisme a rendu la synthèse et le conseil municipal est amené à se prononcer. Le CM émet un avis favorable à la majorité et 4 votes CONTRE (Mme HOUEL, Mr PERIN et son pouvoir, Mr BRUYERES).

QUESTIONS DIVERSES :

S.HOUEL : qui a fait les réponses aux questions de la concertation ? cela répond à côté.

Le Maire : le service urbanisme de Reims, en charge du dossier.

F.PERIN : ce qui est prioritaire c'est la ferme, atout du village, que les nuisances ne conduisent pas à une pétition qui pourrait amener à une délocalisation de la ferme. Ils ne parlent pas des odeurs.

S.HOUEL : la Chambre d'Agriculture va se mettre sur le dossier. Pourquoi vendre le dernier terrain communal ?

Le Maire : le Conseil a déjà voté le projet de la résidence.

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Nous avons voté CONTRE pour la délibération à prendre pour la modification de notre PLU concernant le bilan de la concertation de la construction d'une résidence, entre la mairie et l'exploitation agricole, sur l'emplacement du projet abandonné de la future médiathèque.

C'est une analyse très orientée qui ne reflète pas l'intégralité des observations émises par la population. Vu le manque de réactivité de la majorité du conseil municipal à nos remarques pertinentes, nous avons demandé que chacun puisse prendre la parole pour en débattre, ce que monsieur le maire a refusé.

Nous pensons que c'est une grave erreur de vendre à un promoteur privé notre dernière parcelle communale qui était prévue pour une construction collective pour notre commune. Avant l'incendie de notre ancien gymnase en juin 2017, la construction d'une médiathèque était une priorité du fait que notre bibliothèque actuelle n'est plus aux normes de sécurité en vigueur et pas équipée aux normes P.M.R.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

NOTE DE LA MAIRIE :

Référents citoyens :

Un référent citoyen signale une situation, un évènement, etc., qui lui paraissent anormaux.

Le fait d'avoir plusieurs citoyens référents sur MUIZON permet de réduire sensiblement des préparations de cambriolages, de vols... en avertissant la gendarmerie du fait constaté.

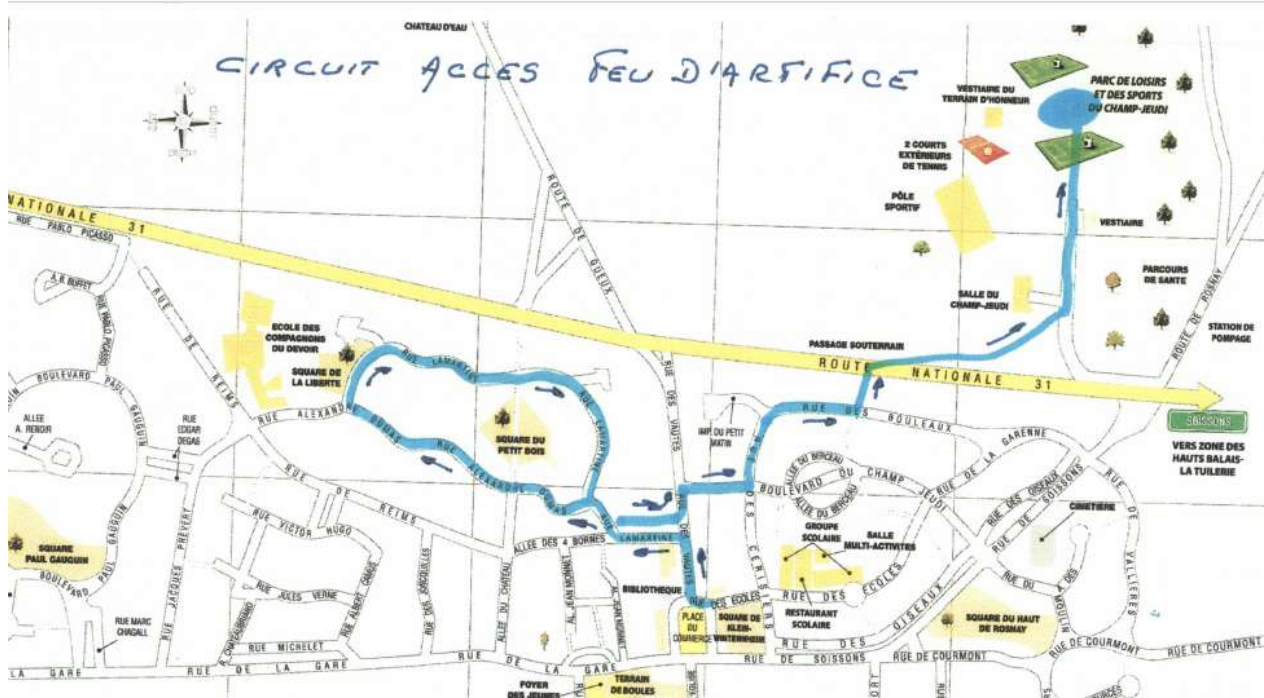
Que vous soyez déjà référent citoyen ou postulant, nous vous convions à une réunion avec les référents citoyens déjà impliqués afin d'en savoir plus et peut-être enregistrer votre participation.

Réunion prévue en salle d'Honneur de la Mairie le jeudi 8 Septembre 2022 à 20h.

Suite a l'arrêté préfectoral appliquant les restrictions des usages de l'eau au seuil alerte :

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Arrosage des pelouses, massifs fleuris	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdit entre 11h et 18h	Interdiction	
Arrosage des jardins potagers		Interdit entre 11h et 18h	Interdit de 8h à 22h	
Arrosage des espaces verts		Interdiction sauf plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an avec restriction d'horaire)	Interdiction	
Remplissage et vidange de piscines privées (plus d'1m ²)		Interdiction de remplissage sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	Interdiction	
Remplissage et vidange de piscines ouvertes au public		Interdiction de remplissage suite à une vidange complète	Interdiction de remplissage suite à une vidange complète Vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS	Renouvellement, remplissage et vidange soumis à autorisation auprès de l'ARS
Alimentation en eau potable des populations	Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique			
Lavage de véhicules par des professionnels	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau.	Interdiction sauf avec du matériel haute pression et avec un système équipé d'un système de recyclage de l'eau		Interdiction sauf impératif sanitaire
Lavage de véhicules chez les particuliers		Interdit à titre privé à domicile		
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	

Fête du 14 juillet retraite aux flambeaux Départ à 22h30 Place du Commerce – tir du feu d'artifice 23h Parc de Loisirs du Champ Jeudi.



PROCHAIN CONSEIL : Lundi 12 septembre à 20h en Mairie